

# Votre déclaration ASN

## 1. Création de votre compte via le portail de Téléservice ASN

Pour créer votre compte, il faut ouvrir votre navigateur web et entrer cette url :

<https://teleservices.asn.fr>

Cliquez sur «inscription»

Conditions générales d'utilisation | Politique de confidentialité | Mentions légales | Site de l'ASN | Contact

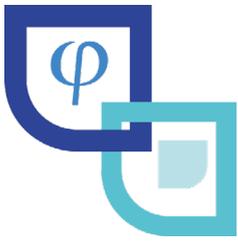
Conditions générales d'utilisation | Politique de confidentialité | Mentions légales | Site de l'ASN | Contact

Vous pouvez remplir votre adresse email, votre raison sociale et cocher les conditions générales d'utilisation  
Vous allez recevoir un email avec un mot de passe provisoire et un lien de confirmation d'inscription.  
Vous pouvez cliquer dessus. Comme précisé, vous pouvez modifier votre mot de passe.

**Groupe PHYSITEK Devices - FONDIS Electronic**

26 avenue René Duguay Trouin, entrée D - 78 960 Voisins-le-Bretonneux - 01 34 52 10 30 - [info@fondiselectronic.com](mailto:info@fondiselectronic.com)

<https://www.physitek.fr>



# Votre déclaration ASN

## 2. Profil de l'établissement

Au moment de votre première connexion, avant de compléter votre demande de déclaration ASN, vous devrez remplir un formulaire sur votre établissement en cliquant sur le personnage :



### Établissement

Dénomination ou raison sociale \*:

Statut juridique \*:

N° SIRET \*:

Adresse \*:

Code postal \*:

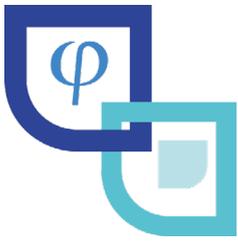
Code cedex :

Ville \*:

Téléphone :

Courriel pour tous les échanges liés aux téléservices \*:

Site Internet :



# Votre déclaration ASN

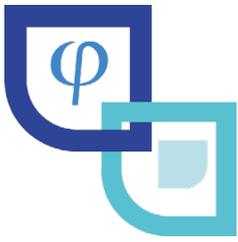
## 3. Réalisez votre Déclaration ASN

Une fois connecté, cliquez sur «ACTIVITÉS INDUSTRIELLES» puis sur «Déclarations de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant».

The screenshot shows the ASN website interface. At the top, there is a header with the ASN logo, 'Téléservices', 'Accueil', and 'FONDIS ELECTRONIC -'. Below the header, there is a navigation bar with four tabs: 'ACTIVITÉS MÉDICALES', 'ACTIVITÉS VÉTÉRINAIRES', 'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES', and 'TRANSPORT DE SUBSTANCES RADIOACTIVES'. Under the 'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES' tab, there are three links: 'Déclaration de détention/utilisation d'appareils électriques générant des rayons X à des fins industrielles ou scientifiques', 'Déclaration de manipulation et d'entreposage de détecteurs de fumée à chambre d'ionisation (dfci) dans le cadre de la maintenance de systèmes de sécurité incendie', and 'Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant'. The third link is highlighted with a red box. Below the links, there are two dropdown menus set to 'Tous' and a '10 par page' dropdown.

Vous pouvez indiquer si vous **déterminez et utilisez** l'analyseur de plomb ou si vous le **déterminez sans l'utiliser** ou encore si vous **l'utilisez mais sans le détenir**.

The screenshot shows the declaration form for 'Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant'. On the left, there is a sidebar with a 'Retour à l'accueil' button and a numbered list of steps: 1. Activité, 2. Autorisation existante, 3. Motif de la déclaration, 4. Déclarant, 5. Utilisation des appareils, 6. Organisation de la radioprotection, and 7. Finalisation de la déclaration. Step 1 is highlighted. The main content area has a title 'Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant' and a note 'Les champs avec le symbole \* sont obligatoires.' Below this, there is a section 'Activité exercée' with a text area and a dropdown menu. The dropdown menu is open, showing four options: 'Détention et utilisation', 'Détention sans utilisation', 'Utilisation sans détention', and 'Détention et utilisation'. The first option is selected. Below the dropdown, there is a 'Sauvegarder les modifications et poursuivre ultérieurement' button and a 'Page suivante' button.



# Votre déclaration ASN

Pour l'étape 2, vous indiquez si vous avez déjà une autorisation :

## 1) Vous n'avez pas encore d'autorisation

Cochez «non»

Pour l'étape 3, vous pouvez indiquer :

- si vous commencez une déclaration,
- si vous modifiez une déclaration existante
- si vous déclarez une cessation d'activité

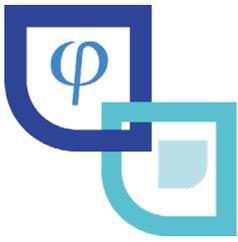
Vous pouvez sélectionner «Déclaration initiale» puis cliquez sur «page suivante»

## 2) Vous avez déjà une autorisation

- Cochez «oui»
- Sélectionnez «une activité nucléaire concernant exclusivement la détection de plomb dans les peintures»
- Indiquez votre n° SIGIS et votre référence

Ces informations sont présentes sur votre autorisation ASN actuelle en cours de validité.

Pour l'étape 3, le motif de la déclaration est une «modification d'une précédente déclaration», vous pouvez cliquer sur «page suivante»



# Votre déclaration ASN

Ensuite, pour **l'étape 4**, vous pouvez remplir les champs vous concernant vous et votre établissement.

**L'étape 5** concerne vos analyseurs :

Sélectionnez la catégorie « Détection de plomb dans les peintures »

Ici, vous devez indiquer l'activité maximale que vous détenez :

### Exemple 1 :

Vous avez un FEnX avec une source 3 ans :

Cadmium109:370MBq

Cobalt 57 : 0 MBq

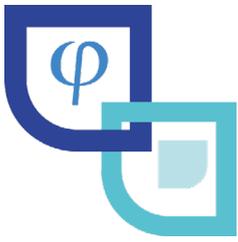
### Exemple 2 :

Vous avez 3 FEnX avec des sources 5 ans :

Cadmium 109 : 2550 MBq (3 x 850 MBq)

Cobalt 57 : 0 MBq

Ensuite, vous pouvez indiquer que votre activité nucléaire n'inclut **pas d'activité de transport**.



# Votre déclaration ASN

Vous devrez également indiquer :

- la localisation de vos sources (le lieu où vous stockez vos sources)
- le nombre de vos sources,
- le nombre de sources mobiles (=au nombre de sources)

Si vous stockez vos sources dans différents endroits, vous pouvez «ajoutez une nouvelle ligne»

**L'étape 6** concerne votre conseiller en radioprotection.

Vous avez la possibilité d'ajouter un autre conseiller.

Pour le statut du «conseiller», vous devrez choisir entre «interne» ou «externe».

Si votre PCR est externe à votre établissement, vous devrez indiquer le n° SIRET de sa société d'appartenance.

**Une PCR externe doit avoir, au minimum, un niveau 2.**



# Votre déclaration ASN

Pour l'étape 7, il vous est demandé de cocher toutes les cases avant de terminer la saisie de votre déclaration.

La première affirmation vous rappelle que vous devez tenir un registre de transport de votre appareil.

La deuxième affirmation vous rappelle

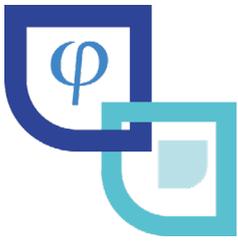
que vous devez posséder les justificatifs (cf liste en page suivante)

Une fois que chaque affirmation est cochée et que vous avez indiqué si vous détenez d'autres sources en plus des analyseurs de plomb, vous pouvez «terminer la saisie». **Votre demande de déclaration est faite.**

Vous recevrez un **email de confirmation** de demande de déclaration avec une pièce jointe reprenant les renseignements que vous avez indiqués.

Quelques jours après vous recevrez un **récépissé de déclaration ASN**. Vous pourrez nous transférer celui-ci.

Une croix dans le menu indique qu'il manque des informations. Vous pouvez corriger en cliquant dessus.



# Votre déclaration ASN

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

### DEMANDE INITIALE

- Document justificatif de la qualification du demandeur, soit par sa compétence en radioprotection, soit par sa position hiérarchique démontrant sa capacité à encadrer l'activité.
- Un document attestant du statut juridique de l'entreprise (extrait K-bis, déclaration URSSAF, ...).
- En cas d'utilisation partagée d'un équipement (appareil, locaux...), un document décrivant la répartition des responsabilités.
- Dans le cas d'une structure mixte (GIE, GIP, etc.), une copie de la convention constitutive.
- Les justificatifs des statuts auxquels est soumis l'établissement dans le cadre d'autres réglementations applicables (installation nucléaire de base, installation classée pour la protection de l'environnement...).
- L'attestation de réussite à la formation de PCR en cours de validité / ou contrat avec une PCR externe
- Un descriptif de l'organisation mise en place ou envisagée en matière de radioprotection (existence d'un Service Compétent en Radioprotection, moyens alloués, astreinte, suppléance...).
- Un document décrivant les dispositions mises en œuvre pour pallier le risque de vol, d'incendie ou de perte des sources de rayonnements ionisants.
- Le cas échéant, un descriptif des conditions d'entreposage des appareils hors de l'établissement.

### RENOUVELLEMENT

- Un rapport de contrôle établi par un organisme agréé ou l'IRSN datant de moins d'un an, portant sur les contrôles prévus à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique et à l'article R. 4451-32 du code du travail.
- L'inventaire des actions mises en œuvre ou leur échéancier de réalisation afin de répondre aux éventuelles observations émises par l'organisme agréé ou l'IRSN dans ce rapport de contrôle.
- L'inventaire des sources et des appareils émettant des rayonnements ionisants détenus.
- Pour chaque PCR : l'attestation de réussite à la formation en cours de validité / ou contrat avec une PCR externe
- Un rapport d'activité permettant notamment de présenter un bilan des événements relatifs à la radioprotection et le retour d'expérience.

### MODIFICATION

- Le rapport de contrôle technique de radioprotection établi, selon le cas, à réception et avant première utilisation, ou datant de moins d'un an et établi par un organisme agréé ou l'IRSN.
- L'inventaire des actions mises en œuvre ou leur échéancier de réalisation afin de répondre aux éventuelles observations émises par l'organisme agréé ou l'IRSN dans ce rapport de contrôle.
- L'inventaire des sources et des appareils émettant des rayonnements ionisants détenus.
- Pour chaque PCR : l'attestation de réussite à la formation en cours de validité.
- La description des modifications apportées depuis la délivrance de la dernière autorisation, ainsi que la conséquence de ces modifications en termes de radioprotection.